

**Sujet :** Situation sanitaire et organisation du travail dans les prochaines semaines

**De :** DELAPORTE Sophie - SG (dépôt l-agents-etat-mission-agriculture-ac-owner@agriculture.gouv.fr) <sophie.delaporte@agriculture.gouv.fr>

**Date :** 01/04/2021 à 12:14

**Pour :** Liste Agents de l'Etat en lien avec la mission agriculture en administration centrale <l-agents-etat-mission-agriculture-ac@agriculture.gouv.fr>, Liste Agents de l'Etat en lien avec la mission agriculture en directions regionales <l-agents-etat-mission-agriculture-draaf@agriculture.gouv.fr>

Bonjour à toutes et à tous,

Les orientations annoncées hier par le Président de la République dans le contexte de la situation sanitaire de notre pays, en métropole, vont impacter fortement au cours des prochaines semaines nos modalités de travail. Dans le secteur de l'enseignement agricole, la fermeture des collèges et des lycées et la mise en place - hors vacances scolaires - d'un enseignement distanciel vont faire l'objet de mesures spécifiques qui vous seront précisées par la DGER.

Hors enseignement agricole, l'organisation de notre activité doit être ajustée sur trois points.

En premier lieu, comme l'a souligné le Président de la République, il s'agit de développer le télétravail au maximum possible, lorsque les missions s'y prêtent, de façon à limiter les interactions sociales et l'utilisation des transports en commun. Dans le même esprit, les réunions à distance doivent être systématiquement privilégiées. Si une réunion en présentiel est indispensable, la jauge de 6 personnes est d'interprétation stricte.

L'effort à cet égard déjà engagé depuis plusieurs semaines, doit être maintenu et, si possible, renforcé, notamment dans les départements qui n'étaient pas encore, jusqu'à hier, en zone de surveillance renforcée.

Dans ce contexte de télétravail maximal, une attention particulière doit être portée au respect du droit à la déconnexion des agents et des cadres.

En deuxième lieu, certains d'entre vous seront confrontés, du fait de la fermeture des établissements scolaires, à la nécessité de garder leurs enfants de moins de 16 ans, notamment la semaine prochaine, compte tenu de l'organisation de la formation en distanciel.

Lorsque les missions ne se prêtent pas au télétravail, et à l'identique des mesures prises dans le secteur privé, les agents concernés pourront bénéficier d'un dispositif d'autorisation spéciale d'absence (ASA), mobilisable par un seul parent.

Pour ceux dont les missions sont télétravaillables, les responsables de service devront être vigilants et tenir compte de la situation particulière à laquelle ces agents doivent faire face pour organiser leur travail.

En troisième lieu, le Président de la République a évoqué la possibilité de choisir son lieu de résidence pour les prochaines semaines, avec une tolérance de déplacements pendant le prochain week-end. Cette possibilité doit, bien entendu, se comprendre dans les limites imposées par les nécessités de service. S'il vous paraît souhaitable de vous installer dans un lieu éloigné de votre lieu de travail, vous pouvez soumettre une demande en ce sens à votre responsable de service. C'est à lui qu'il appartient de s'assurer que le service pourra continuer à assumer au mieux ses missions, tout en prenant en compte les contraintes des agents composant ses équipes.

Nous reviendrons vers vous si des modalités d'organisation des quatre prochaines semaines font l'objet de précisions, notamment de la part de la direction générale de l'administration et de la fonction publique. En tant que de besoin, notre foire aux questions (FAQ) sera actualisée.

Enfin, j'invite les responsables de structures à maintenir, tout particulièrement au cours de cette période, un dialogue social attentif, dans le cadre des instances existantes (CT,CHSCT).

Pour sa part, le secrétariat général réunira dans les prochains jours un groupe de travail du Comité technique ministériel (CTM) sur ces enjeux auquel seront conviés le président et la secrétaire du CHSCTM. Un CHSCTM doit également se tenir dans les prochains jours.

Bon courage à tous.  
Prenez soin de vous.



**MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE L'ALIMENTATION**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Secrétariat  
général

**SOPHIE DELAPORTE**  
Secrétaire générale

78 rue de Varenne, 75349 PARIS 07 SP  
Tél. +33 1 49 55 48 15  
[www.agriculture.gouv.fr](http://www.agriculture.gouv.fr)

--